

Image not found or type unknown



Congé pour vente ,preavis obligatoire?

Par **viking68**, le 15/10/2008 à 21:59

bonjour mon propriétaire m a donné congé pour la vente de l appartement , n etant pas intéressé par l achat (40 000 euros de plus que l estimation!!!) suis je obligé de faire mon preavis de 3 mois ? , l agence immo ne veux pas me repondre ,surement pour l interet du propriétaire.. merci de votre reponse